

Communiqué de presse de Gisèle Biémouret et Philippe Martin :

Soyons fiers de notre patrimoine viticole

Nous venons d'adopter l'article 4 ter du projet de loi de santé, relatif à la promotion de l'oenotourisme. Ses dispositions législatives vont permettre le développement et la communication journalistique en faveur de nos territoires viticoles et tout particulièrement du vin.

L'adoption de cet article est une bonne nouvelle pour nos viticulteurs, pour le vin français et pour nos terroirs viticoles, qui font partie intégrante de notre patrimoine culturel, gastronomique et paysager protégé en France. Cette avancée législative bénéficiera à plus de 67 départements viticoles.

L'oenotourisme représente aujourd'hui une économie locale importante en France : 12 millions de touristes, 550 000 emplois liés directement ou indirectement à la viticulture et 7,6 milliards en 2014 à l'export.

De plus, la nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc Roussillon représentera le plus grand vignoble du monde en termes de qualité de vin produit sur ce territoire. La viticulture tient une place emblématique dans l'espace agricole de la nouvelle Grande Région : elle sera la première région viticole de France, avec près de 260 000 hectares, soit 35% du vignoble français.

Aussi, soyons fiers de nos vigneron, de nos terroirs et de leurs savoir-faire. Cette disposition législative permettra d'accompagner le développement de l'oenotourisme mais aussi de promouvoir l'une des branches de notre patrimoine culturel, envié partout dans le monde.

Philippe Martin
Député de la 1^{ère} circonscription
du Gers

Gisèle Biémouret
Députée de la 2^{ème} circonscription
du Gers